



L'ANFA se mobilise pour l'alternance

« Recruter en alternance, un atout pour votre entreprise » : du 16 juin au 2 juillet 2015, l'ANFA mène une campagne web de sensibilisation des entreprises du secteur à l'alternance, destinée à lever les freins à l'embauche d'alternants et à favoriser les contacts entre les entreprises et les opérateurs de formation aux métiers des services de l'automobile.

L'ANFA a ouvert sur son site web un espace dédié au [recrutement par l'alternance](#). Deux e-mailings ont été envoyés à 20 000 entreprises du secteur les 16 et 25 juin afin de faire connaître et valoriser les dispositifs en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) et de mettre en avant les parcours et l'offre de formation régionale. Un troisième envoi sera fait le 2 juillet afin de les informer sur les aides financières mises en place, selon les régions.

Plusieurs plaquettes ont été conçues à l'intention des entreprises afin de les informer, par région et par secteur d'activité (automobile, véhicule industriel, moto et vélo) sur les parcours et lieux de formation, ainsi que sur les aides financières nationales et régionales à l'apprentissage.

Les équipes de l'ANFA, présentes dans 11 délégations régionales, accompagnent les entreprises pour des services 100 % profession :

- conseil de proximité centré sur les besoins en compétences des entreprises
- accompagnement dans la mise en œuvre de leurs projets de formation, conseils sur l'intégration de salariés en alternance et gestion des compétences
- aide dans la gestion administrative et financière de leurs projets

A propos de l'ANFA www.anfa-auto.fr

Mandatée par les partenaires sociaux, l'ANFA est engagée dans le développement quantitatif et qualitatif de l'alternance. Elle a accompagné en 2014:

19 470 personnes en contrat d'apprentissage

2 989 personnes en contrats de professionnalisation

651 tuteurs et maîtres d'apprentissage

200 centres de formation d'apprentis

L'ANFA poursuit l'accompagnement des entreprises en faveur de l'apprentissage. Elle a notamment pour objectif, d'ici 2017, de former deux fois plus de maîtres d'apprentissage, de s'attacher à l'intégration de publics spécifiques et de mettre en place la « charte entreprise formatrice ».